

Recharge du compte réfectoires d'Agrilogie par carte de crédit

Conditions générales

1. Conditions de paiement

- La recharge en ligne de votre compte restaurant est possible uniquement avec paiement par carte de crédit. Le montant de la recharge peut être de 50, 100 ou 200 CHF.
- Seuls les francs suisses sont acceptés.
- Les cartes de crédit suivantes sont acceptées: MasterCard et Visa.
- La transaction de paiement est exécutée dans une zone sécurisée, chez notre partenaire Six Multipay. Les données mémorisées par le système de paiement sont considérées comme la preuve de l'ensemble des transactions qui ont eu lieu entre les réfectoires d'Agrilogie et ses clients.
- Les réfectoires d'Agrilogie ne gardent aucune information concernant votre carte de crédit.
- La carte de crédit ne sera débitée qu'une fois le compte restaurant crédité.

2. Droit applicable en cas de litige

- Le droit suisse est appliqué.

CONDITIONS GENERALES

Cartes à prépaiement

I Fonctionnement du système de paiement :

1. En principe seule la carte à prépaiement est admise pour le paiement aux caisses des restaurants.
2. Chaque détenteur est responsable d'approvisionner son compte et d'y maintenir un solde suffisant.
3. Dès votre arrivée, pensez à approvisionner votre compte en utilisant l'une des possibilités de recharge décrite ci-dessous.
4. Le site Internet d'Agrilogie vous renseigne sur le solde actuel de votre compte <http://www.agrilogie.ch> onglet réfectoires d'Agrilogie

II Recharge du compte restaurants :

Vous disposez des options suivantes pour recharger votre compte aux restaurants :

1. Le réapprovisionnement peut se faire directement aux bornes prévues à cet effet, situées dans les réfectoires d'Agrilogie. Le réapprovisionnement de votre compte en espèce n'est accepté qu'avec un montant minimum de Fr. 20.-. **Les pièces de monnaies ne sont pas acceptées.**
2. Par carte de crédit MasterCard ou Visa via Internet à : <http://www.agrilogie.ch> onglet réfectoires d'Agrilogie

III Perte de votre carte :

- Votre compte réfectoire est lié à votre n° de carte. Aucune information financière n'est stockée sur la carte. En cas de perte de ce dernier votre compte réfectoire n'est pas affecté.

IV Consultations de votre compte restaurant, erreurs, réclamations et oubli de badge :

1. Le solde de votre compte restaurant peut être consulté en tout temps à l'url suivante : <http://www.agrilogie.ch> onglet réfectoires d'Agrilogie
2. Pour toutes questions ou problèmes liés à votre compte restaurants, veuillez contacter le responsable des réfectoires d'Agrilogie :
Jean-Jacques Etter, tél 021 5579873, jean-jacques.etter@vd.ch
3. Erreur de saisie aux caisses : A faire constater immédiatement à la caissière qui prendra note. La correction sera effectuée ultérieurement sur le compte.
4. Problème avec le badge : La caissière prendra note de votre no. de carte pour vérification ultérieure.

5. En cas d'oubli du badge vous pouvez exceptionnellement donner votre numéro de carte à la caissière ou à la serveuse.

V Clôture du compte :

1. Le compte sera bloqué après échéance d'un mois et annulé après une année.